



## Attestation de qualification

« Opérateur qualifié »

N° PL/15.047081

*En application de l'article R 321-15 du Code de la Route  
et de l'article 4 de l'Arrêté du 14 mai 2014 modifiant l'Arrêté du 18 novembre 2005  
relatif au contrôle de conformité initial des véhicules de PTAC supérieur à 3,5 tonnes.*

Le laboratoire de l'Union Technique de l'Automobile, du motocycle et du Cycle (U.T.A.C.), certifie que la société ci-dessous est qualifiée dans le cadre du contrôle de conformité initial pour les véhicules carrossés sous sa responsabilité.

Raison sociale : SAINTE-MARIE CONSTRUCTIONS ISOTHERMES

Usines/Ateliers : SAINTE-MARIE CONSTRUCTIONS ISOTHERMES  
Zone industrielle de la Bordeneuve  
47220 ASTAFFORT

Gammes de véhicules : N2 / N3 / O3 / O4

Périmètre évalué : Procédures d'assurance de la qualité et Certificat ISO 9001.

Date de la qualification : 21 juillet 2015

Date de limite de validité : 27 juillet 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guilla' or 'S. Guillaume'.

S. GUILLAUME  
Responsable du service  
Homologation Conseil & Coordination